Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 056-215601568-20251230-202530120303-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

COMMUNE DE PERSQUEN

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 30 décembre, le Conseil Municipal, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue des Rainettes, sous la présidence de Madame Myriam CHENAIS, Maire.
Date de la convocation : 24 décembre 2025
Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, Mme Linda DANIAULT, M. Matthieu QUENDO, M. Erwan BEVAN, M. Philippe NARAS, M. Daniel COLLET, Mme Marie-France MANIN,
Absente ayant donné procuration : Mme Laetitia KERVEGANT (procuration à Mme Myriam CHENAIS)
Absents excusés : Mrs Daniel LE BOZEC et Jérôme DACQUAY
Secrétaire de séance : M Jean MANIN

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 8
Présents ou représentés : 9

2025301203 – SUBVENTON DETR 2026 – PLAN DE FINANCEMENT

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché ECOLE/MAIRIE il est nécessaire de redéposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026 concernant les dossiers suivants :

Rénovation thermique de l'école – rénovation de la toiture avec opportunité photovoltaïque
Rénovation thermique de la mairie – Création de deux logements

Les plans de financement pour chaque dossier sont également mis à jour en fonction des subventions sollicitées et celles acquises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE les subventions au titre de la DETR 2026

APPROUVE les tableaux de financement relatif aux deux dossiers cités ci-dessus (joints)

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif au dossier de demande de DETR 2026

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Myriam CHENAIS

MAIRIE DE PERSQUEN

Publication le 2 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 056-215601568-20251230-202530120303-DE

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	PERSQUEN
NUMÉRO SIRET :	21560156800011
INTITULÉ DU PROJET :	Rénovation thermique de l'école avec opportunité photovoltaïque

NATURE DES DÉPENSES	**H.T.**
foncier	**0,00 €**
maîtrise d'œuvre	**55 800,00 €**
études	**0,00 €**
travaux	**454 500,00 €**
aléa	**0,00 €**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**510 300,00 €**

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	**H.T.**	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	98 608,00 €	19,32 %	23/12/2025	
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Fonds vert	132 692,00 €	26,00 %	24/05/2024	20/12/2024
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	75 000,00 €	14,70 %	23/05/2024	12/07/2024
Conseil régional	102 000,00 €	19,99 %	14/11/2025	non acté
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		

Sous-total aides publiques	**408 300,00 €**	**80,01 %**

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	**H.T.**
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	**H.T.**
Fonds propres	0,00 €
Emprunt	102 000,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	**102 000,00 €**

19,99 %

Total Financement H.T.	**510 300,00 €**

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dés réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : PERSQUEN
Le : 23/12/2025

Le Maire, Myriam CHENAIS

MAIRIE DE PERSQUEN (Ardennes)

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 056-215601568-20251230-202530120303-DE

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	PERSQUEN
NUMÉRO SIRET :	21560156800011
INTITULÉ DU PROJET :	Rénovation thermique de la mairie et création de deux logements

NATURE DES DÉPENSES	**H.T.**
foncier	**0,00 €**
maîtrise d'œuvre	**55 800,00 €**
études	**0,00 €**
travaux	**475 500,00 €**
logements	**135 000,00 €**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**666 300,00 €**

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	**H.T.**	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	287 500,00 €	43,15 %	23/12/2025	
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Fonds vert	132 692,00 €	19,91 %	24/05/2024	20/12/2024
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	75 000,00 €	11,26 %	23/05/2024	12/07/2024
Conseil régional	18 000,00 €	2,70 %	14/11/2025	non acté
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		

Sous-total aides publiques	**513 192,00 €**	**77,02 %**

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	**H.T.**
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	**H.T.**
Fonds propres	0,00 €
Emprunt	150 108,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	**150 108,00 €**
	22,53 %

Total Financement H.T.	**663 300,00 €**

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dés réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : PERSQUEN
Le : 23/12/2025

Le Maire, Myriam CHENAIS